

17  
de Gerschur sur environ mille brasses. Il s'étend aussi depuis Baionus jusque  
le valtho de la Raine a Gerschur sur environ cent brasses. Bencaranna a  
Ariw le fait est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Bencaranna-a-Ariw

A 11. Bencitiamato. S'étend depuis le terrain de Baionus jusque à celui terrain  
de ill. le Noeyé sur environ trente brasses. Il s'étend aussi depuis le  
terrain de Baionus jusque à celle de Parimaa-a-Besparaa. Bencitiam-a-le  
valhita est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Bencitiam-a-Bevalhita

A 12. Pirovax. S'étend depuis Traancu jusque à Ocu sur environ cinquante  
brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de la Raine jusque à la rivière  
sur environ soixante brasses. Bencitiam-a-ellia est le propriétaire de  
ce terrain.

Signé: Bencitiam-a-ellia.

A 13. Ubarere. S'étend depuis le terrain de ill. Robin jusque à celle de Ubarhe sur  
environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de ill. Robin  
jusque à celle de Felumia sur environ cinquante brasses. Ubarere-a-  
Robin est le propriétaire de ce terrain. Signé: Ubarere-a-Robin.

A 14. Oaov. Cette terre étant en contestation, l'inscription n'a pas été faite.

A 15. Bencaxhiro. S'étend depuis le terrain de Ubarhan jusque à le côté qui  
touche a Pohue, sur environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain  
de Ubarhan jusque à celle au nord de Ubarhan qui côté de la mer, sur environ cinquante  
brasses. Bencaxhiro-a-Faalate est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Bencaxhiro-a-Faalate.

A 16. Bencacopi. S'étend du côté de Bencapita jusque aux sommets de la montagne  
laque qui sépare le Rivan sur environ deux cents brasses. Il s'étend aussi